

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 27 septembre 2022

Délibération
n°188-2022
Point 4.11.8

Point 4.11.8 de l'ordre du jour

Renouvellement du dispositif de bourse « coup de pouce reportage » - CUEJ

EXPOSE DES MOTIFS :

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en 2^{ème} année de master journalisme, le CUEJ a décidé de les soutenir en leur versant une bourse de 50 euros pour l'année universitaire 2022-23. Cette bourse vise à leur donner un « coup de pouce » dans le financement de leurs reportages sur le terrain, condition *sine qua non* pour décrocher un premier emploi. Tous les étudiants inscrits administrativement en deuxième année de master journalisme au CUEJ, quelle que soit leur spécialité, y sont éligibles. Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration. Cette bourse permet notamment de financer les reportages du News d'III ainsi que ceux réalisés dans le cadre de la préparation des « candidatures » aux postes dans les grandes chaînes de télévision ou de radio.

Ce système permet à la fois à l'étudiant d'éviter d'avancer l'argent mais aussi d'être plus simple en termes de gestion administrative et financière. Cette bourse n'est pas exclusive d'autres remboursements pouvant être faits durant l'année universitaire, comme c'est habituellement le cas des séminaires thématiques.

Le 26 septembre 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé cette délibération, par 28 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement du dispositif de bourse « coup de pouce reportage » - CUEJ.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 septembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

1. Délibération du CA du CUEJ du 5 septembre 2022 **Bourse « coup de pouce reportages »**

Exposé des motifs : afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en 2^e année de master journalisme, le CUEJ a décidé de les soutenir en leur versant une bourse de 50 euros pour l'année universitaire 2022-23. Cette bourse vise à leur donner un « coup de pouce » dans le financement de leurs reportages sur le terrain, condition sine qua non pour décrocher un premier emploi. Tous les étudiants inscrits administrativement en deuxième année de master journalisme au CUEJ, quelle que soit leur spécialité, y sont éligibles. Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration. Cette bourse permet notamment de financer les reportages du News d'III ainsi que ceux réalisés dans le cadre de la préparation des « candidatures » aux postes dans les grandes chaînes de télévision ou de radio.

Christophe Deleu
Directeur

Affaire suivie par
Caroline Carlot-Schmitt
Tél. : 03 68 85 80 40
carlotschmitt@unistra.fr

Ce système permet à la fois à l'étudiant d'éviter d'avancer l'argent mais aussi d'être plus simple en termes de gestion administrative et financière. Cette bourse n'est pas exclusive d'autres remboursements pouvant être faits durant l'année universitaire, comme c'est habituellement le cas des séminaires thématiques.

Délibération : le CA du CUEJ approuve le versement d'une bourse « coup de pouce reportages » pour les étudiants inscrits administrativement en deuxième année du master journalisme du CUEJ, en 2022-2023, d'un montant de 50 euros.

Résultats du vote :

Nombre de votes exprimés	20
Nombre de votes contre	0
Nombre de votes abstention	0
Nombre de votes pour	20

Christophe Deleu,
Directeur du CUEJ

